



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Rapport annuel sur la *Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes pour 2022-2023*

Ottawa (Ontario) – Le 19 mai 2023

Le [Rapport annuel sur la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes pour 2022-2023](#) est désormais accessible sur [noscommunes.ca](https://noscommunes.ca). Il couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Le rapport est publié conformément à la [Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes](#), qui a été adoptée par le Bureau de régie interne (le Bureau) le 28 janvier 2021. La politique prévoit que le dirigeant principal des ressources humaines fasse état chaque année du nombre, de la nature et de l'issue des plaintes de harcèlement et de violence. Ce rapport reflète l'engagement permanent du Bureau à faire preuve de transparence envers la population canadienne et à maintenir un milieu de travail sûr, sain et exempt de harcèlement pour les députés et leur personnel.

La politique souligne l'importance de l'impartialité et de la confidentialité pour protéger les droits du plaignant et du répondant. Ainsi, seules les informations incluses dans le rapport annuel peuvent être communiquées.

## Liens connexes

- [Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes](#)

### Pour plus de renseignements :

Amélie Crosson  
Directrice des communications  
Bureau de la présidence de la Chambre des communes  
613-295-1751  
613-995-7882  
[amelie.crosson@parl.gc.ca](mailto:amelie.crosson@parl.gc.ca)

[Suivez-nous](#)

